



# RAPPORT D'ACTIVITES 2025

## ASBL DHEI

### Droit Handicap Et Inclusion

CA DHEI ASBL

**Anne KETELAER**, *Juriste, administratrice déléguée et fondatrice de l'ASBL DHEI*

**Céline VANDERMEULEN**, *Avocate au barreau de Bruxelles  
(Blitz – de Callataÿ – Goldschmidt & Associés) et cofondatrice*

**Marie VAN IN**, *Présidente et juriste d'entreprise*

# AVANT-PROPOS

## L'ENJEU MAJEUR EST CELUI DE L'EFFECTIVITÉ DES DROITS

Anne KETELAER  
Fondatrice



A l'aube du **20ème anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)**, ce rapport d'activités est l'occasion de prendre un moment de réflexion sur le chemin parcouru par la Belgique quant à **sa mise en œuvre concrète** de cette convention en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

La CDPH, rappelons-le, est juridiquement contraignante pour l'Etat belge et ses entités fédérées.

**Sur le terrain**, le constat reste toujours le même depuis la création de DHEI en 2020 : celui de **la problématique persistante du manque d'effectivité des droits**, en particulier pour les PSH avec le constat d'une inadéquation importante entre les principes légaux tels qu'ils devraient être appliqués et la réalité du terrain à laquelle nous sommes confronté.e.s.

En effet, **les obstacles sont nombreux malgré un cadre légal pionnier et solide** en la matière, dans la mesure où l'application concrète des lois et décrets reste extrêmement difficile à obtenir en pratique, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

En outre, face au **manque de formation initiale et continue des avocat·e·s, magistrat·e·s et juristes** en droit du handicap, de nombreuses PSH se retrouvent, aujourd'hui, confrontées à **une véritable problématique de non-recours aux droits** avec les effets délétères qui en découlent.

**Toutefois, ces obstacles ne sont pas une fatalité...**

**Plusieurs pays, tant au niveau européen qu'à l'international, ont développé des initiatives innovantes**, dont la Belgique devrait s'inspirer, **démontrant qu'une société inclusive est possible**, que ce soit dans le domaine de l'enseignement ou du travail, de l'accès à la justice, des soins de santé, du logement ou encore dans celui de l'exercice de la capacité juridique.

## AVANT-PROPOS

Face à ce constat, qui s'inscrit dans un **contexte de recul préoccupant des droits fondamentaux**, citons, entre autres, la réduction drastique des services TAXIBUS ou encore la suppression du BAP (Budget d'Assistance Personnelle) à Bruxelles, l'ASBL DHEI a poursuivi son engagement, en 2025, à travers **plusieurs actions concrètes prioritaires, à large rayonnement**, à savoir :

1. **Collaborer à la mise en place effective du Certificat Inter-Universités Droit et handicap en contexte** avec la Vice-rectrice de l'UCLouvain-Saint-Louis;
2. **Rencontrer le Barreau de Bruxelles** et, en particulier, **la présidente de la Commission Diversité et Inclusion de l'OBFG** afin de sensibiliser les membres de cette commission quant à la problématique du manque d'accessibilité à la justice pour les personnes en situation de handicap, tout en les incitant à mettre en place des cycles de formations à l'attention spécifique de l'ensemble des acteurs du système judiciaire;
3. **Coordonner avec le cabinet DEFENSO de Liège une action en justice**, intentée le 6 mars 2024, devant le Tribunal du Travail de Liège en matière de **non-remboursement discriminatoire des séances de logopédie** pour un enfant avec trisomie 21 avec l'espoir de faire jurisprudence;
4. **Intensifier et diversifier les formations** ainsi que les interventions lors de **colloques et conférences** autour de différentes thématiques qui touchent aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap: **2.265 personnes** ont été formées par DHEI dont **plus d'une centaine d'avocat.e.s**;
5. **Gérer, de manière circonspecte, l'assistance juridique de première ligne**, qui **malgré une suspension du service** en raison d'une surcharge de travail et de la réorientation prioritaire des formations, continue à être largement sollicitée : **722 dossiers traités dont 119 nouvelles demandes** en 2025.

# I. LES PRINCIPALES ACTIONS MISES EN PLACE EN 2025





# 1. Collaboration à la mise en place effective du Certificat Inter-Universités Droit et Handicap en contexte



<https://uclouvain.be/prog-2025-hanb2fc>

## 🎓 Une formation juridique et interdisciplinaire, en lien avec le terrain

En décembre 2022, Anne Ketelaer rencontrait, au nom de DHEI, l'actuelle Vice-rectrice de l'UCLouvain-Saint-Louis, Isabelle Hachez, afin de souligner l'importance et la nécessité de mettre en place un certificat post-master interdisciplinaire en matière de handicap, à dominante juridique, étant confrontée à la pénurie de compétences dans le domaine.

Cette rencontre a abouti au démarrage des travaux d'élaboration de celui-ci en prévoyant, d'une part, un tronc commun théorique et interdisciplinaire et d'autre part, un tronc spécifique plus pratique (boîte à outils-workshop) distinct en se basant sur les différentes thématiques que l'on retrouve, sur le terrain, dans le cadre de l'assistance juridique de première ligne de DHEI. Les phases institutionnelles une fois accomplies et grâce à la persévérance d'Isabelle Hachez, ce CIU a vu le jour en 2025 avec un démarrage sur les chapeaux de roues en février 2026.

Celui-ci s'adresse à un très large public : personnes en situation de handicap, parent·es, fratrie, aidant·es proches, directeur·trices, médiateur·trices, assistant·es sociales, éducateur·trices, administrateurs·trices de biens et autres acteur·trices impliqué·es dans des lieux d'accueil pour personnes en situation de handicap, juristes, avocat·es, magistrat·es, notaires, parlementaires, collaborateur·trices ministériel·les, administrations publiques, enseignant·es, doctorant·es mais aussi... médecins, architectes, psychologues, kinésithérapeutes, infirmier·ières, logopèdes.



**LA TRIBUNE (AVOCATS.BE) n° 279 :**  
**« Vers une justice accessible à toutes et tous : réflexions sur l'accessibilité du Palais de justice de Bruxelles » 10/2025**

<https://latribune.avocats.be/fr/vers-une-justice-accessible-a-toutes-et-tous-reflexions-sur-l-accessibilite-du-palais-de-justice-de#:~:text=La%20Charte%20des%20droits%20fondamentaux%20de%20l'Union,d'une%20accessibilit%C3%A9%20r%C3%A9elle%20et%20non%20pur%20formelle>

## 2. Rencontre avec la présidente de la Commission Diversité et Inclusion de l'OBFG

Le 22 avril 2025, Anne Ketelaer rencontra, au nom de DHEI, la présidente de la Commission Diversité et Inclusion de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles, Maître Sophie Huart, ainsi que d'autres avocates, membres de cette commission, afin de les sensibiliser à **la problématique du manque d'accessibilité à la justice pour les personnes en situation de handicap**, tout en les **incitant à mettre en place des cycles de formations en Droit du Handicap à l'attention spécifique de l'ensemble des acteurs du système judiciaire.**

**La problématique de l'accès à la justice reste le 1er sujet de consultations depuis la création de DHEI, représentant entre 33% et 46% des sujets de consultations.**

Trop nombreuses sont les personnes en situation de handicap qui renoncent, encore aujourd'hui, à faire valoir leurs droits.

Outre le manque d'accessibilité physique de nombreuses infrastructures judiciaires, c'est, avant tout, **le manque de formation initiale et continue des divers acteurs du système judiciaire**, tels que la police, les tribunaux (greffiers et magistrats), les avocats, les médiateurs, le personnel pénitentiaire, non seulement quant aux **besoins spécifiques** mais aussi quant aux **droits fondamentaux** des PSH.

**Cette rencontre a donné lieu non seulement à la rédaction d'un article dans la Tribune, mais aussi à la mise en place de formations planifiées en 2026 par l'intermédiaire du Carrefour des Stagiaires.**

### 3. Coordination avec le cabinet DEFENSO de Liège dans le cadre d'une action en justice

DHEI poursuit sa collaboration avec le **cabinet d'avocats DEFENSO** de Liège dans le cadre de **l'action en justice**, intentée le 6 mars 2024, devant le Tribunal du Travail de Liège en matière de **non-remboursement discriminatoire des séances de logopédie pour un enfant avec trisomie 21**.

DHEI a fédéré 8 associations du secteur du handicap autour de l'introduction d'une requête en intervention volontaire des ASBL en soutien à l'action individuelle.

La fixation de la date des plaidoiries a été placée au 21 janvier 2027 avec comme parties adverses **PARTENA, l'INAMI, l'AVIQ et l'ETAT belge**.

Nous espérons faire jurisprudence afin que cette action puisse profiter à l'ensemble des enfants en situation de handicap intellectuel.

La patience est la plus belle des vertus...



De nombreux enfants porteurs de trisomie 21 n'ont pas accès au remboursement de leurs séances de logopédie en raison d'un QI inférieur à 86.

#### Pas droit au remboursement de logopédie? Des parents font un recours en justice

■ La nomenclature Inami exclut leur enfant en raison d'un QI inférieur à 86. Un critère contraire à la Constitution.

Le gouvernement fédéral doit donc se revoir, ce lundi, en kern de Premier, les vices-Premiers et les ministres concernés pour réparer le remboursement des séances de logopédie actuellement refusées aux enfants déficients intellectuels dont le quotient intellectuel (QI) est inférieur à 86. Vendredi, en Conseil des ministres, la majorité Vivaldi (MR, Open VLD, PS, Vooruit, Ecolo-Groen et CD&V) avait frôlé un accord. Selon la dernière version, non (encore?) validée, on opérerait pour une sorte de moratoire jusqu'en juillet 2025. En clair, si le médecin traitant prescrit des séances de logopédie, l'accès au remboursement par l'Inami (Institut d'assurance maladie-invalidité) serait possible pour tous les enfants, le temps de trouver une solution structurelle. Les parents des enfants concernés, autistes, déficients intellectuels et/ou porteurs de trisomie 21, se gardent bien de se réjouir, tant les desillu-

sions se succèdent. Avec les associations qui les soutiennent, ils se battent depuis plus de dix ans pour mettre fin à cette insupportable discrimination.

Un jeu de donnant-donnant

Mais ce dossier n'est pas traité isolément. Il fait partie d'une série de dossiers qui font l'objet d'un donnant-donnant entre les sept partis de la majorité. Le ministre responsable, Frank Vandenbroucke (Vooruit), a d'autres priorités en matière de santé. Le dossier, très sensible, de la distribution des journaux est également sur la table. Entre autres.

Sur le fond, au-delà des petites stratégies politiques, il s'agit d'abord d'une question de droit, insiste Anne Ketelaar, fondatrice et conseillère juridique de l'ASBL DHEI (Droit Handicap Et Inclusion). Un recours en justice a été déposé, le 6 mars dernier (à l'occasion de la

journée européenne de la logopédie), devant le tribunal du travail de Liège, par des parents d'un enfant atteint de trisomie qui entendent soul-

ever l'inconstitutionnalité de la nomenclature Inami qui exclut leur enfant, sur base de son QI, d'un droit fondamental - celui d'avoir accès aux soins comme tous les autres enfants.

Un droit consacré dans la Constitution

Ce droit fondamental est consacré par l'article 22bis de la Constitution qui stipule notamment que "chaque enfant a le droit de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement". L'article 159 consacre lui le principe de l'exception d'illégalité: les juges de l'ordre judiciaire doivent, dans le cadre d'un procès, écarter l'application des normes réglementaires (la discrimination liée au QI) contraires aux normes législatives (l'égalité entre enfants). "Exclure les enfants atteints de trisomie ou souffrant d'autisme du droit au remboursement des séances de logopédie dont ils ont besoin pour simplement communiquer, c'est leur dénier une part d'humanité", commente, sur sa page LinkedIn, l'avocate et maître de conférences de l'Université de Liège, Ariane Salvé. "Une exclusion doit être notamment justifiée et proportionnée."

La majorité refuse jusqu'ici de supprimer le critère d'exclusion lié à un QI jugé trop faible. Le kern reprend la discussion ce lundi.

Annick Hovine

## 4. Intensification et diversification des formations en Droit du Handicap – Interventions dans divers colloques

Le 10 avril 2025, Habitat Groupé-Solidaire ainsi qu’Habitat et Participation ont organisé, à l’**Université de MONS**, une journée autour de la thématique de **l’Habitat Inclusif Solidaire à destination des personnes en situation de handicap et/ou de fragilité psychique** à laquelle ont été conviés les pouvoirs locaux, associations, institutions, proches et personnes concernées.

Anne Ketelaer a eu le plaisir d’intervenir au nom de **DHEI** afin de rappeler le cadre juridique existant applicable en matière de **droit à l’autonomie de vie** et à l’inclusion sociale, mais aussi la manière dont il est réellement implémenté sur le terrain, tout en faisant référence aux **leviers d’actions envisageables**.

L’**objectif** de cette rencontre était de réfléchir ensemble aux différentes pistes de solutions existantes afin de **créer des solutions d’accueil adaptées et diversifiées, davantage respectueuses de la liberté de choix et de contrôle des personnes concernées**.






Colloque 2025

**SUIVI MEDICAL DES PERSONNES PRESENTANT UN TROUBLE DU DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL AVEC OU SANS CONDITIONS ASSOCIEES : ADAPTATIONS, NOUVEAUTES ET RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES**

**17 octobre 2025**  
08h45-16h30

**FAMILLES BIENVENUES**

*Thématiques et intervenants*

Dr Alec Aeby : identification des formes atypiques d'épilepsie  
 Mme Anne Ketelaer : législation et droits des patients  
 Dr Djila Saravane : douleur et troubles du comportement ■■  
 Drs A. Shayegon, G. Zumba & N. Mallikzade : optimisation des soins dentaires  
 Dr Catherine Vilain : apport du bilan génétique  
 Mr Benjamin Vouhé : adaptation des soins gynécologiques ■■  
 Dr Anne Wintgens & Mme Françoise Poncin : habitude et adaptation aux soins

Inscriptions :  
<https://my.weeevent.com/suivi-medical-des-personnes-avec-un-trouble-du-developpement-intellectuel>



Auditoire Madeleine De Genet  
 Campus Erasme, Route de Lenik 808  
 1070 Anderlecht  
 Bruxelles, Belgique

Entrée famille : 50 euros  
 Professionnels : 90 euros

**SUIVI MEDICAL DES PERSONNES PRESENTANT UN TROUBLE DU DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL AVEC OU SANS TROUBLES ASSOCIES : ADAPTATIONS, NOUVEAUTES ET RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES**

**17 OCTOBRE 2025**  
09H00-16H30



**Madame Anne Ketelaer**  
 • Thématique : droits et législation  
 Accès aux soins de santé et handicap : la législation face à la réalité du terrain

L'accès aux soins de santé pour les personnes en situation de handicap est un enjeu crucial, souligné tant par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées que par la Constitution belge ou encore la loi sur les droits du patient. Ces instruments juridiques contraignants promettent, désormais, une approche inclusive du handicap, le considérant comme un droit et non plus comme un privilège. Cependant, la réalité sur le terrain diverge souvent des principes légaux.

Malgré une protection juridique qui s'étend sur trois niveaux, les personnes en situation de handicap continuent de faire face à d'importantes difficultés pour faire valoir leur droit à la santé. Cet exposé vise principalement à éclairer la complexité et l'étendue de la législation relative à l'accès aux soins de santé, tout en mettant en lumière les obstacles rencontrés et en proposant des recours et des recommandations pour lutter contre les inégalités persistantes.

Intervention : 10h50-11h20

Auditoire Madeleine De Genet (E.W. II), Campus Erasme  
 Route de Lenik 808, 1070 Bruxelles

Informations et réservations : <https://my.weeevent.com/suivi-medical-des-personnes-avec-un-trouble-du-developpement-intellectuel>

DHEI asbl a eu le privilège d'intervenir dans le cadre d'un **colloque à Erasme**, organisé par **ACSEH et Pôle formations**, réunissant plus de 250 personnes.

**La thématique abordée : L'accès aux soins de santé et bonnes pratiques à l'égard des personnes en situation de handicap intellectuel ainsi que pour les personnes avec TSA.**

De nombreux médecins-experts Belges, Français et Italiens sont venus présenter diverses bonnes pratiques innovantes ouvrant ainsi la voie à davantage d'inclusion effective des patients en situation de handicap avec une individualisation, une préparation aux soins ainsi qu'une adaptation des consultations et traitements.

La conclusion unanime à l'issue de ce colloque fut la suivante :

- 1 **La formation initiale et continue des professionnels de santé** quant aux besoins spécifiques mais également quant aux droits fondamentaux des PSH, notamment ceux relatifs aux aménagements raisonnables;
- 2 **L'autonomisation et l'accompagnement du patient en situation de handicap** afin qu'il soit replacé au centre du processus décisionnel dans l'exercice de ses droits du patient;
- 3 **La mise en place d'un accueil adapté dans les structures hospitalières**, médicales et paramédicales, par des référents formés au handicap.

Ce colloque très enrichissant amènera sans nul doute de fructueuses collaborations dans un avenir proche !





**Conférence 1 : L'administration de biens et/ou de la personne, quelles responsabilités et quelles limites pour la famille ?**

- Anne KETELAER, Fondatrice, conseillère juridique et administratrice déléguée de l'ASBL DHEI
- Céline VANDERMEULEN, Cofondatrice et administratrice de l'ASBL DHEI, Avocate au sein du cabinet Blitz-de Callatay-Goldschmidt & Associés

**Mardi 18 février 2025 à 19h45**

Entrée  
Gratuite

**Rue Père Eudore Devroye 2  
1040 Bruxelles**

Inscription obligatoire  
[www.fratriha.com](http://www.fratriha.com)




Dans le cadre du cycle de conférence 2025 :

« **Fratrie, droits et handicap** » organisé par **FRATRIHA**, Anne Ketelaer a coanimé avec Céline Vandermeulen, au nom de **DHEI**, une conférence autour des questions que se posent les aidant.e.s proches quant aux **droits et obligations des administrateurs familiaux et professionnels** dans le cadre de la **mise sous protection judiciaire d'une personne majeure vulnérable**, sans oublier l'implication de l'administré.e dans le processus décisionnel.



Conférence « L'administration de biens et/ou de la personne : quelles responsabilités et limites pour la famille ? »

Ce soir, Anne Ketelaere et Céline Vermeulen de l'ASBL DHEI nous expose les tenants et aboutissants de l'administrations de biens et/ou de la personne, notamment pour les personnes en situation de handicap 

Cette conférence passionnante et enrichissante est la première de notre cycle de formations « Fratrie, droits et handicap ». Toutes les informations sur les conférences suivantes sur notre site web : [www.fratriha.com](http://www.fratriha.com)

Marie Rabatel de l'AFFA | Anne Ketelaer | Conférences | Julie Dachez | Jean-Philippe Piat

**DIMANCHE 13.04.2025**  
BRUXELLES

**JOURNÉE DE SENSIBILISATION  
À L'AUTISME** 10 ans déjà!

**OPÉRATION**

**CARREFOUR  
DES  
RENCONTRES  
INSPIRATIONS  
CRÉATIONS  
&  
ENTRAIDES**

**PROGRAMMATION**  
QR code ou site: <https://www.ndbi.eu>  
Campus du CERIA (bât. 20), Ecole Jules Vernes, 1 av. Emile Gryson, 1070 Bruxelles

**PRIX** membres NDBI 25€ | non-membres 35€ | familles 40€ (max 4 pers)

**Communication:** OCB25 + nom prénom  
**Virement:** BE89 0689 5064 4685 ou QR code "café suspendu"

**INFOS & CONTACTS**  
Flora Arrabito: 0465 66 12 52 | [flora.arrabito@ndbi.eu](mailto:flora.arrabito@ndbi.eu)  
[www.ndbi.eu](http://www.ndbi.eu)

Ateliers-conférences | Santé | Emploi | Josef Schovanec | Formations | Information | Animations | Création | Exposition

Arrabito | Droit | Boris Libois | Atelier d'écriture | Marco Di Duca | Mathieu Lancelot | Irène Morsanto Serra | Musique

Le 13 avril 2025 : **double intervention de DHEI** dans le cadre de la **journée mondiale de sensibilisation à l'autisme** organisée par **NDBI** sur le **campus du CERIA à Bruxelles**.

Cet événement se veut être un carrefour de rencontres et d'échanges, destiné à mettre en présence des professionnels, des personnes autistes, des parents, des institutions et associations afin de favoriser l'échange de connaissances et d'expériences mais également créer des liens solides entre les différents acteurs.

- Au programme de cette journée :
  - Des conférences animées par divers experts internationaux
  - Des ateliers pratiques et des espaces de partage pour échanger sur les défis et solutions
  - Des témoignages de personnes autistes et de leurs familles
  - Des rencontres créatives pour découvrir des projets innovants et des initiatives communautaires

LE DROIT À L'ÉDUCATION INCLUSIVE  
& AUX AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES

COMPLET



- FORMATION -

Le 19 septembre 2025, à la demande de **JEUNESSE & DROIT, DHEI** a réitéré sa formation relative à **l'éducation inclusive et aux aménagements raisonnables** à **Namur**, en binôme avec **Thérèse Lucas**.

**Objectif : outiller concrètement les avocat.e.s, juristes, enseignant.e.s, assistantes sociales, responsables des services de médiation scolaire et de la DGEO, aidant.e.s proches ainsi que les responsables de l'ASBL Jeunesse et Droit** en articulant les principes légaux et la jurisprudence récente en la matière avec les pratiques pédagogiques innovantes, adaptées aux besoins spécifiques des élèves et étudiants en situation de handicap.

Comme à chaque fois, les échanges avec et entre participant.e.s, d'horizons professionnels différents mais complémentaires, furent excessivement intéressants et enrichissants.

Vu la grande satisfaction générale, rendez-vous a déjà été pris pour 2026...



En mars 2025, en sus des formations sollicitées par le monde académique et associatif, **DHEI a organisé elle-même une formation dans la Salle ACTE de l'ULB**, relative à **la protection judiciaire et extrajudiciaire des personnes majeures vulnérables**, thématique extrêmement demandée.

Cette formation vise à présenter les **principaux légaux** qui régissent cette matière mais également à répondre aux questions pratiques des participant.e.s concernant les différentes **étapes d'une procédure de mise sous protection judiciaire** d'une personne majeure vulnérable. Elle aborde les **difficultés rencontrées avec l'utilisation du RCPP** (Registre Central de Protection des Personnes). Quelques **conseils** sont également prodigués afin d'introduire une requête de manière optimale, tout en présentant des **solutions innovantes, plus respectueuses** des droits des personnes majeures vulnérables, issues des ordres juridiques européens et internationaux.

Ce fut également pour nous l'occasion de **remercier chaleureusement Francois-Joseph Warlet, Juge de Paix honoraire** et Vice-président d'ALMA France (Périgueux) qui, durant 4 années consécutives, a coanimé, au sein de DHEI, cette formation avec Céline Vandermeulen et Anne Ketelaer.

Ce 28 mars est à marquer d'une pierre blanche dans la mesure où ce fut notre dernière intervention commune, pour une « retraite » active bien méritée !

Nos chaleureux remerciements pour le soutien concret et bienveillant qu'il a apporté, tout au long de sa carrière, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles et professionnel.le.s du secteur, tout en ayant compris l'importance et l'enjeu des formations au Droit du Handicap.

**NBDI** asbl NeuroDivergent Brain Intelligences TSA, TDAH, HPVIE, DYS, ...

**formation** **2025**

## Enseignement inclusif

ANNE KETELAER JURISTE, FORMATRICE, ASBL DHEI  
THÉRÈSE LUCAS PSYCHOLOGUE, ENSEIGNANTE SPÉCIALISÉE DANS LES TND

aménagements raisonnables pratiques pédagogiques  
besoins spécifiques enfants  
cadre juridique équipes pédagogiques  
inclusion TND

mercredi 08/10 de 13h à 18h30 90€ (facilité de paiement) 14 rue du Meiboom, 1000 Bruxelles

**PLACES LIMITÉES**  
Infos & réservation au 0465 66 12 52  
L'asbl NBDI se réserve le droit d'annuler la formation par manque de participants

INFORMATIONS & CONTACTS:  
www.ndbi.eu  
F. Arrabito: 0465 66 12 52  
flora.arrabito@ndbi.eu

PAIEMENT:  
• Communication: Fe droit + nom prénom  
• Virement au BE93 0889 5084 4685  
• PayPal: "CAFÉ SUSPENDU"

A la demande de **NBDI, DHEI** a dispensé **deux formations** relatives au droit à l'éducation inclusive et aux aménagements raisonnables : législation et pratiques pédagogiques ainsi que celle concernant l'administration de biens et de la personne.

Anne Ketelaer a coanimé respectivement celles-ci avec **Thérèse Lucas**, psychologue clinicienne et formatrice et Céline Vandermeulen, avocate et cofondatrice de DHEI.

Grâce aux dons privés et soutien d'une fondation privée, DHEI a pu également **prendre en charge les frais de participation de certaines personnes en situation de handicap et aidantes proches, en difficultés financières**, pour les formations organisées, notamment, par NBDI dans lesquelles nous sommes intervenues.

**NBDI** asbl NeuroDivergent Brain Intelligences TSA, TDAH, HPVIE, DYS, ...

**formation** **2025**

## Administration de biens et/ou de la personne

ANNE KETELAER JURISTE, FORMATRICE, ASBL DHEI  
CÉLINE VANDERMEULEN AVOCATE, ASBL DHEI

protection juridique extrajudiciaire  
besoins spécifiques adultes  
principes légaux cadre juridique  
inclusion vulnérabilité

mercredi 19/11 de 13h à 18h30 90€ (facilité de paiement) 14 rue du Meiboom, 1000 Bruxelles

**PLACES LIMITÉES**  
Infos & réservation au 0465 66 12 52  
L'asbl NBDI se réserve le droit d'annuler la formation par manque de participants

INFORMATIONS & CONTACTS:  
www.ndbi.eu  
F. Arrabito: 0465 66 12 52  
flora.arrabito@ndbi.eu

PAIEMENT:  
• Communication: Fe droit + nom prénom  
• Virement au BE93 0889 5084 4685  
• PayPal: "CAFÉ SUSPENDU"

**Formation « ADMINISTRATION DE BIENS ET/OU DE LA PERSONNE » – ce mercredi 19/11/2025**

L'équipe de NBDI ainsi que les participants tiennent à remercier chaleureusement les formatrices Anne Ketelaer et Céline Vandermeulen, avocates et fondatrices de l'ASBL DHEI, pour cette formation plus qu'enrichissante.

Une formation hors du commun, d'une grande utilité et d'une très grande qualité.

Nous avons appris quelque chose de nouveau à chaque phrase : un vocabulaire clair, précis et accessible. Les échanges qui ont suivi les questions des participants ont été très productifs. Bref, une belle réussite !

Un immense merci pour ce partage si précieux ! 🙏





Dans le cadre du **CIU—Certificat interuniversitaire en TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) à l'ULB**, Anne KETELAER a dispensé au nom de l'ASBL DHEI, le cours de **Législation relative aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap**, dans le cadre du module 4 <https://www.ulb.be/fr/programme/fc-517#presentation>

Depuis 2023, ce cours est **passé de 2 à 3 heures d'affilée** et devrait passer à **4 heures** en 2026 à la demande des étudiant.e.s mais également des responsables académiques. Il est donné en présentiel dans la salle ACTE de l'ULB à destination d'une **quarantaine d'étudiant.e.s**. Ce cours est scindé en deux parties reprenant d'une part, le cadre juridique général de **la législation anti-discrimination au niveau international, européen et national**, et, d'autre part, le cadre juridique spécifique des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap dans **quatre domaines** importants pour leur autonomie et leur inclusion sociale que sont : **l'enseignement, l'emploi, le lieu de vie et l'exercice de la capacité juridique**.





En décembre 2025, le **GAMP** a organisé, en ses bureaux, **un groupe de paroles à destination de mamans d'enfants en situation de handicap** en invitant **DHEI** à intervenir autour de la thématique  
« **VOS DROITS EN PRATIQUE** »

A la suite d'échanges enrichissants et des demandes de formations plus approfondies de la part des participant.e.s, le GAMP et DHEI ont pris la décision de mettre en place **un cycle de quatre formations en 2026** à destination de ce public cible.

Aujourd'hui, c'était une très chouette rencontre organisée par le GAMP entre des mamans plus un papa concernées par le droit du handicap et **Anne Ketelaer** de l'association DHEI (Droit, Handicap et Inclusion). Nous avons parlé des allocations pour enfants et adultes, de l'administration des biens et de la personne, des droits de succession et de l'après parents, du système flamand (PAB et PVB), de l'enseignement.... Bref, nous avons dégagé des thèmes que nous aborderons en profondeur en 2026 dans le cadre d'un programme de formations que le GAMP organisera en collaboration avec DHEI. Plus d'informations suivront en janvier !

**Groupe de parole pour mamans d'enfants en situation de handicap**

Être maman d'un enfant en situation de handicap, c'est parfois avoir besoin de parler, de partager ou simplement d'être écoutée...  
Vous n'êtes pas seule !

**Le GAMP vous ouvre ses portes pour un moment d'échanges, de soutien et de convivialité.**

**Chaque premier Mardi du mois**

Dates	Heures	Thème	Lieu
Mardi 4 Nov	10H - 12H	Difficultés à l'école	GAMP 22 Rue du meridian 1210 Bruxelles
Mardi 9 Dec	10H - 12H	Vos droits en pratique Avec l'intervention de Anne Ketelaer (Juriste - ASSL DHEI)	GAMP 22 Rue du meridian 1210 Bruxelles

# FORMATIONS

## ADN de l'ASBL DHEI



Les formations organisées par l'ASBL DHEI visent essentiellement à :

- Présenter les **principaux légaux en Droit du Handicap** propres à chaque thématique au niveau international, européen et national;
- **Outiller les participant.e.s** afin d'utiliser efficacement les ressources juridiques;
- Veiller à une **implémentation correcte et optimale de la législation** internationale, européenne et nationale **sur le terrain**

Les années 2025 et 2026 se caractérisent par une **intensification des demandes de formations** tant d'un point de vue **géographique** que d'un point de vue **thématique**

A ce jour, **2.265 personnes**, dont **plus une centaine d'avocat.e.s** ont déjà pu bénéficier des formations à la législation du handicap dispensées par l'ASBL DHEI

Où : Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur, Louvain-la-Neuve, Mons, Auvelais

QUI : Carrefour des Stagiaires du Barreau de Bruxelles, CHESI, IDEF, JEUNESSE ET DROIT, CAL, Habitat et Participation, CREB, Autisme Liège, APEPA, GAMP, FratriHa, IRAHM, NDBI,...



## PUBLICS CIBLES

Participant.e.s	Langue et localisation	Thématiques
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ PSH</li><li>▪ Familles, aidant.e.s proches</li><li>▪ Professionnel.le.s du secteur du handicap</li><li>▪ Juristes</li><li>▪ Avocat.e.s</li><li>▪ Juges</li><li>▪ Enseignant.e.s</li><li>▪ Responsables des pôles territoriaux</li><li>▪ Etudiant.e.s</li><li>▪ Mandataires politiques</li></ul> <p>Validation des formations DHEI auprès de l'OBFG (l'Ordre des barreaux francophones et germanophone) dans le cadre des points de formation permanente</p>	<p>Français</p> <p>Région de Bruxelles-Capitale</p> <p>Région wallonne</p>	<p>Formations à la législation du handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Enseignement inclusif et AR</li><li>▪ Emploi et travail</li><li>▪ L'accès au logement et le droit à l'autonomie de vie</li><li>▪ L'administration des biens et de la personne</li><li>▪ Accès à la justice</li><li>▪ Accès aux soins de santé</li><li>▪ Le régime des allocations pour PSH (AFM,ARR, AI, APA)</li><li>▪ La législation anti-discrimination</li><li>▪ Planification successorale des personnes majeures vulnérables</li></ul>

# ASSISTANCE JURIDIQUE 2025



## 5. L'assistance juridique de première ligne

Ce service fait l'objet d'une demande trop importante du terrain et ce, depuis la création de DHEI; demande qui n'a cessé d'augmenter...

A ce jour, 722 dossiers ont été traités dont 119 nouvelles demandes en 2025, malgré une mise en veilleuse de ce pan d'activités et une suppression de l'onglet de notre site depuis fin 2023, faute de moyens humains et financiers suffisants.

Anne Ketelaer est la seule juriste au sein de DHEI qui assure ce service en sus de l'intensification des demandes de formations à travers toute la Belgique francophone et des cours dispensés dans deux universités.

Il nous a paru judicieux de former prioritairement une seconde ligne qui puisse prendre le relais, ce qui explique l'initiative prise pour la mise en place du CIU Droit et handicap en contexte ainsi que la mise en place des formations spécifiques à destination des avocat.e.s.

⚠ **Types de handicap** : les handicaps dits invisibles sont davantage discriminés. L'autisme reste le premier sujet de consultation, un défi sociétal majeur ! L'autisme est le handicap (ou la neurodiversité sans déficience intellectuelle) vis-à-vis duquel la violation des droits est la plus manifeste.

On assiste également à une augmentation considérable des demandes d'assistance juridique concernant le handicap intellectuel ainsi que des maladies invalidantes.

⚠ **Sujets de consultations** : Accès à la justice, enseignement, emploi, protection sociale, maltraitance, biens et services (Taxibus, accès au logement et manque de places, fracture numérique), accès aux soins de santé

# II. ETAT DES COMPTES 2025



**DROIT HANDICAP et INCLUSION asbl**  
2025

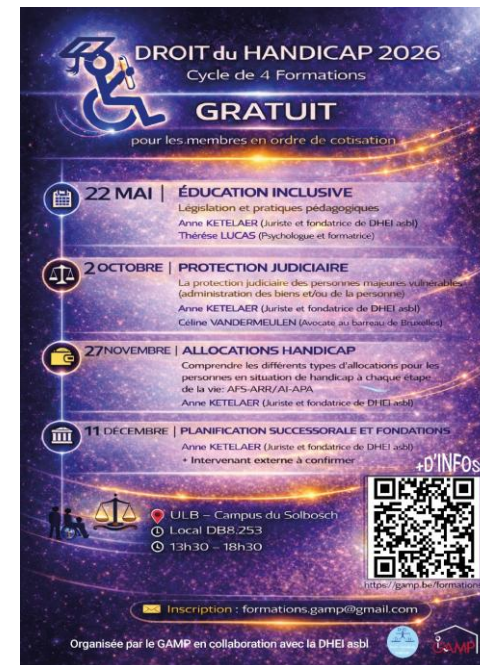
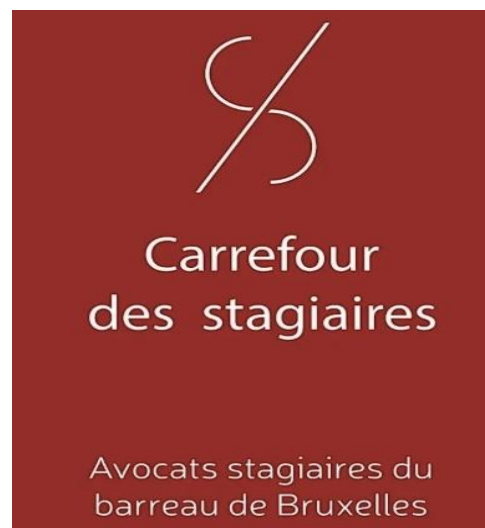
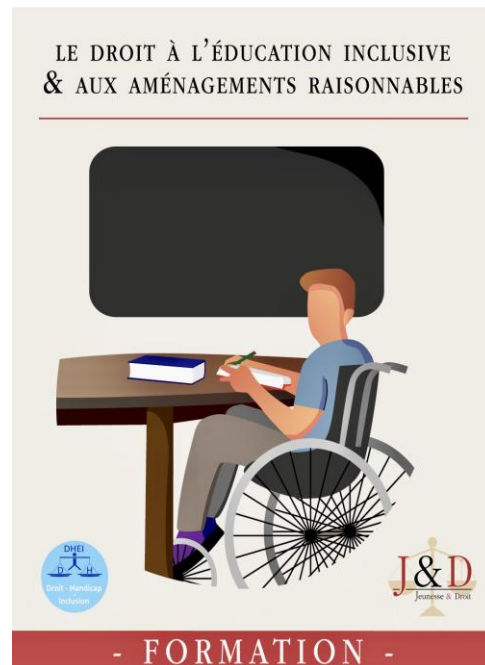
<b>RESULTAT</b>		
<b>Annexe A: JOURNAL DES RECETTES</b>		
A.01	<b>Soutiens</b>	21.200,00 €
	Cotisation membres	4.550,00 €
	Dons privés	1.400,00 €
	Subsides	0,00 €
	Sponsoring	250,00 €
	Parrainages	15.000,00 €
A.02	<b>Autres recettes</b>	4.274,05 €
	Assistance juridique	0,00 €
	Formations	3.870,00 €
	Emprunts	0,00 €
	Divers	404,05 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>25.474,05 €</b>
<b>Annexe A: JOURNAL DES DEPENSES</b>		
A.03	<b>Administration</b>	3.346,20 €
	Assurances	0,00 €
	Équipements de bureau	1.287,40 €
	Logiciels et abonnements	0,00 €
	Communications	1.905,53 €
	Frais financiers	153,27 €
A.04	<b>Hébergement</b>	8.698,30 €
	Locations	8.698,30 €
	Charges locatives	0,00 €
A.05	<b>Ressources humaines</b>	5.806,00 €
	Salaires	0,00 €
	Charges salariales	0,00 €
	Formations permanentes	4.262,31 €
	Défraitements volontaires	1.303,69 €
	Défraiment formateurs	240,00 €
A.06	<b>Activités</b>	753,87 €
	Cotisations	75,00 €
	Honoraires services	588,87 €
	Assistance juridique	0,00 €
	Formations	90,00 €
A.07	<b>Supports</b>	313,64 €
	Catering	117,37 €
	Représentations	0,00 €
	Publicité	0,00 €
	Déplacements	196,27 €
A.08	<b>Divers</b>	0,00 €
	Taxes	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>18.918,01 €</b>
<b>Différence exercice</b>		<b>6.556,04 €</b>
<b>Annexe B: Trésorerie</b>		
B.01	<b>Dépenses</b>	
	Sous-total dépenses	-18.918,01 €
B.02	<b>Recettes</b>	
	Sous-total recettes	25.474,05 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>6.556,04 €</b>
<b>Annexe C: Résultat</b>		
C.01	<b>Avoirs</b>	
	au 01-01-2025	29.074,97 €
	au 31-12-2025	35.631,01 €
<b>VARIATION</b>		<b>6.556,04 €</b>
C.02	<b>Dû, arriérés et engagements</b>	
	au 31-12-2025	0,00 €

# III. PROJETS & REALISATIONS 2026



- ❑ **LE DROIT À LA FORMATION EST ET RESTE NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE**, étant donné la nécessité et l'urgence rencontrées sur le terrain, tout en élargissant le champ des collaborations et en diversifiant les thématiques.
- ❑ **En 2026, plusieurs formations ont déjà été programmées :**
  - **Certificat Inter-Universités Droit et handicap en contexte**  
Anne Ketelaer dispensera **trois cours** dans le cadre de ce Certificat avec pour thématiques : l'accès à la justice, l'accès aux soins de santé et l'enseignement inclusif (17 avril et 8 mai)
  - **Carrefour des Stagiaires du Barreau de Bruxelles**  
Anne Ketelaer dispensera **deux formations** à destination des avocat.e.s dans le cadre des Midis de la formation avec pour thématiques : l'accès à la justice et aux soins de santé ( 29 mai et 12 juin)
  - **Jeunesse et Droit** à Namur avec pour thématique l'enseignement inclusif (11 septembre)
  - **LE GAMP** organise, en collaboration avec **DHEI**, un **cycle de 4 formations** consacré au **Droit du Handicap** à destination des parents, aidant.e.s proches, personnes en situation de handicap et professionnel.le.s du secteur. (22 mai, 2 octobre, 27 novembre et 11 décembre)
    - Quatre thématiques ont été sollicitées :
      - 1 L'enseignement inclusif et le droit aux aménagements raisonnables ;
      - 2 La protection judiciaire et extrajudiciaire ;
      - 3 Les allocations handicap ;
      - 4 La planification successorale des personnes majeures vulnérables et fondations.
  - **L' Association XFRAGILE** : intervention de DHEI dans le cadre d'un Colloque scientifique ayant pour thématique : « **Le soutien multidisciplinaire aux enfants, adolescentes et adultes X fragile** » (16 octobre)

# PROJETS & REALISATIONS 2026



## VOTRE SOUTIEN EST IMPORTANT !



Le soutien d'une Fondation privée, depuis la création de DHEI, ainsi que celui apporté par les membres et donateurs, ont permis le développement de nos formations à la législation du handicap avec l'élaboration de nouvelles thématiques. Qu'ils en soient remercié.e.s !

Vous pouvez soutenir l'association DHEI de différentes manières :

### En tant que donateur:

en versant un montant de votre choix sur le compte de l'ASBL DHEI.

- L'ASBL n'a pas obtenu l'application de l'article 145<sup>33</sup>, §1er, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus dans la mesure où les formations dispensées par l'association ne s'adressent pas uniquement aux personnes en situation de handicap et à leurs familles mais aussi aux professionnels. Votre don n'est donc pas fiscalement déductible.

### En tant que membre adhérent ou sponsor:

Voir les conditions sur [www.dhei.be/nous-soutenir](http://www.dhei.be/nous-soutenir)

IBAN : BE 72 3631 9893 4916

- La **levée de fonds reste indispensable** afin de pouvoir engager et **assurer la pérennité de la mission sociale de l'asbl DHEI**, dans la mesure où, étant tellement sollicitée de toutes parts, le seul travail de bénévolat n'est plus suffisant. **Nous n'avons pas fait appel à des subsides publics afin de garder une liberté d'action totale et éviter tout conflit d'intérêt potentiel.**